

QUINZO #134

Du jeudi 16 mai 2024
au jeudi 30 mai 2024

Tous les 15 jours, l'info de **Caux Seine agglo**



DU 27 MAI AU 1^{ER} JUIN
**La sécurité
est l'affaire de tous !**

P.6/7

INITIATIVES.....P5

**LE SCHÉMA DE COHÉ-
RENCE TERRITORIALE
S'ADAPTE ENCORE !**



ÉCONOMIE.....P8

**DEUX NOUVELLES
RÉUNIONS D'INFO MÉ-
TIER VOUS ATTENDENT**



PORTRAIT.....Pg

**MARINE DHENIN,
ADEPTE DE LA PLONGÉE
SPORTIVE EN PISCINE**



AMÉNAGEMENT ET URBANISME

QUAND LE SCOT DE CAUX SEINE AGGLO S'ADAPTE AU ZAN !

Caux Seine agglo doit adapter son Schéma de Cohérence territoriale à la loi Climat et Résilience de 2021 et son objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Ce document stratégique adopté sous forme provisoire en février 2024, doit maintenant se mettre en conformité avec les objectifs de la Région.

Explications.

Vous avez sûrement entendu parler récemment du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Caux Seine agglo et de son objectif ambitieux de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Mais qu'est-ce que cela implique concrètement pour notre territoire et pourquoi est-ce crucial ?

Le SCoT, récemment approuvé par Caux Seine agglo le 20 février 2024, après une enquête publique, représente un plan directeur pour l'aménagement et l'urbanisme de notre territoire. Il fixe des orientations stratégiques pour guider notre développement futur.

UN PREMIER SCOT PROVISOIRE

Mais qu'est-ce que cette notion de Zéro Artificialisation Nette ? En substance, cela signifie que nous nous engageons à ne pas augmenter la surface des sols artificialisés, tels que les routes, les bâtiments ou les parkings. Ceci, afin de préserver nos espaces naturels, de protéger notre biodiversité et de lutter contre l'étalement urbain.

Cette démarche découle de la loi Climat et Résilience de 2021, qui vise à réduire notre consommation de terres. Cette loi demande aux territoires de réduire de 50% leur consommation fon-



Caux Seine agglo doit entériner son nouveau SCoT adapté aux ambitions croisées de l'État et de la Région Normandie en matière de Zéro artificialisation Nette (ZAN) en décembre 2024 (photo d'illustration).

cière par rapport à la période 2011-2020.

Où en est Caux Seine agglo ? Le SCoT de Caux Seine agglo a déjà réussi à réduire cette consommation de 47%. C'est une avancée significative.

Il est également important de noter que ce document stratégique se doit de prendre en compte les orientations fixées par la Région Normandie.

Cette dernière a ajusté son plan d'aménagement, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), pour se conformer à

la loi Climat et Résilience de 2021, en mars 2024. Soit un mois après l'adoption du SCoT de Caux Seine agglo qui a été validé, dans l'attente des objectifs de ce SRADDET normand « Zanisé », sous une forme provisoire.

UN SCOT ZANISÉ FINALISÉ EN DÉCEMBRE 2024

Caux Seine agglo sait désormais qu'elle doit parvenir, pour être en conformité avec les objectifs régionaux, à une réduction de la consommation foncière de près de 56% par rapport à la période 2011-2020.

Pour atteindre ces objectifs,

Caux Seine agglo a lancé le 9 avril 2024 une procédure de modification simplifiée de son SCoT provisoire, visant à le transformer en un SCoT ZAN d'ici décembre 2024.

En tant que citoyens, vous pouvez suivre et restez informés de l'évolution de cette procédure en consultant régulièrement le site internet de Caux Seine agglo.

Le SCoT ZAN de Caux Seine agglo représente une étape cruciale vers un avenir plus durable et respectueux de notre environnement.

📍 Infos : cauxseine.fr

**LOGEOSEINE ET CAUX SEINE AGGLO S'ENGAGENT 116 logements réhabilités à Lillebonne**

Le bailleur social, Logéo Seine a entrepris avec le concours financier de Caux Seine agglo, une profonde réhabilitation de l'ensemble d'immeubles de la résidence des Pommiers, situé route départementale D982, à Lillebonne. Isolation des immeubles par l'extérieur, remplacement des fenêtres et volets, création d'un nouveau système de chauffage garantissent désormais à cette résidence une diminution importante de sa facture énergétique : Les Pommiers sont passés d'une étiquette énergétique D à une étiquette B. L'installation d'un éco-pâturage et la mise en place de colonnes enterrées complètent cette réhabilitation. Pascal Szalek, Vice-Président de Caux Seine agglo et Christine Déchamps, maire de Lillebonne assistaient aux côtés de Logéo Seine, à l'inauguration de ces travaux, le 26 avril dernier.